

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

-----  
Arrondissement  
de Rambouillet

-----  
Canton de  
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00.

OBJET :

Convention de mise à disposition de la salle « le Scarabée » à l'Association « OCCE 78 »



MAIRIE DE LA VERRIERE

-----  
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU MAIRE

DECISION N° 47/2023

**REFERENCES :** LES ARTICLES L.2122-21, L2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 69 EN DATE DU 18 MAI 2022 PORTANT DELEGATION AU MAIRE, ET VISEE PAR MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET, LE 24 MAI 2022.

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de la Verrière,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** les missions du service culturel de promouvoir la culture et d'organiser des manifestations s'inscrivant dans le projet culturel telles que les actions culturelles,

**CONSIDERANT** la nécessité pour l'association « OCCE 78 » d'organiser la restitution du dispositif THEA 2023 sur deux jours en juin 2023.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** Signer la convention de mise à disposition de la salle de spectacle « Le Scarabée » entre la Commune de la Verrière et l'Association « OCCE 78 » 2, allée des boutons d'or – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

**ARTICLE 2 :** la Commune de la Verrière met à disposition de l'association « OCCE 78 » la salle de spectacle « le Scarabée » ainsi que les 2 salles annexes (salle n°2 dite Kobar et n°3 dite Diabigué) en ordre de marche avec le régisseur de la salle et un SSIAP le lundi 12 et mardi 13 juin 2023 de 8h30 à 16h30.

**ARTICLE 3 :** Conformément aux délibérations de décembre 2014 (salle Kobar et Diabigué) et du 7 juillet 2021 (salle de spectacle Scarabee) , l'association « OCCE 78 » versera la somme de 2442.00€ (Deux mille quatre cent quarante-deux euros) à la ville de La Verrière par virement sur le compte de la régie de recettes culture de la ville.

**ARTICLE 4 :** Dit que les recettes sont inscrites au budget 2023

Fait à La Verrière,  
Le 23/05/2023

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE

